

## Adresse du conseil général de Nîmes (Gard), lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général de Nîmes (Gard), lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 130-131;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1987\\_num\\_95\\_1\\_21970\\_t1\\_0130\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21970_t1_0130_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Citoyens représentans,

Lorsque Robespierre combattoit il y a 3 mois l'athéisme avec tant d'éloquence, lorsqu'il tonnoit avec tant de force contre les corrupteurs de la morale publique et contre les traîtres, aurions-nous dit alors que son cœur étoit le siège du crime tandis que sa bouche annonçoit qu'il étoit l'asile de la vertu ? Le voile imposteur qui couvroit le scélérat est enfin déchiré et la tête de ce Catilina moderne ainsi que celle de ses infâmes suppôts sont tombées sous la hache nationale. Ainsi finiront tous ces traîtres qui voudroient élever un nouveau genre de tyrannie sur les débris de la République.

Citoyens représentans, la contenance ferme et majestueuse que vous avés montré dans la nouvelle crise que la République vient d'essuyer est digne des plus grands éloges et nous applaudissons avec transport aux mesures vigoureuses que vous avés mises en usage pour détourner l'orage qui menaçoit notre liberté. Pour nous, constamment attachés à la représentation nationale et amis invariables des principes sur lesquels reposent notre République, nous jurons de mourir plutôt que de souffrir qu'il y soit porté atteinte. Nous jurons d'exterminer tous les traîtres, tous les tyrans, quelque nom et quelque forme qu'ils prennent, et des hommes libres ne manquent jamais à leur serment.

AUBANEL (*ex-présid. ?*), P. NICOLAS (*secrét.*),  
REDIER (*secrét.*).

## 9

Les citoyens composant la société populaire de Vitteaux, district de Semur (1), témoignent à la Convention nationale leur reconnaissance pour avoir encore une fois sauvé la patrie, et félicitent leurs concitoyens de Paris d'avoir fait de leurs corps un rempart à la représentation d'un peuple libre contre les efforts des dominateurs conjurés.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*La sté popul. et régénérée de Vitteaux, à la Conv.; 25 therm. II*] (3)

Représentans d'un peuple libre,

Un citoyen a fait une belle action et vous l'insérez sur le livre : sans doute il a bien mérité celui qui s'est exposé dans un combat, mais combien ne mérités-vous pas vous-même pour avoir bravé la mort dans tant de circonstances orageuses, surtout en terrassent le triumvirat pour l'amour du peuple ! Vous ne voulés point non plus de décemvirs, n'y tyrannie sous toutes dénominations possibles. Nous vous en félicitons.

Vous, comités de salut public et de sûreté général régénérés. Vous, braves Parisiens des-

(1) Côte-d'Or.

(2) *P.V.*, XLIII, 245-246.

(3) C 316, pl. 1267, p. 38. Mentionné par *B<sup>in</sup>*, 2 fruct.

tructeurs de la Bastille, toujours le bon esprit vous a dirigé et vous venés récemment de faire un rempart de vos corps à la Convention nationale et de livrer celui que vous avés reconnu pour hypocrite ainsi que ceux qui, pour seconder ses projets liberticides, vouloient engloutir le vaisseau de la liberté.

Et vous, vrais Jacobins depuis l'origine de la révolution jusqu'à ce jour, rappelés dans votre sein vos amis et les nôtres que le moderne Cromwel en a expulsé.

Comités, Jacobins et Parisiens, continués d'être toujours unis à la Convention. La société régénérée de Vitteaux ne cessera de correspondre à vos mouvemens pour maintenir à jamais l'égalité, la liberté, l'unité et l'indivisibilité de la République.

Les bons citoyens, les patriotes dès l'origine jusqu'à leur dernier soupir vont donc cesser d'être persécutés, et ceux de deux jours démasqués.

Partout les malveillans de l'intérieur hors d'état de nuire, ne voyant désormais que les choses, les tirans coalisés seront plus promptement, plus complètement vaincus par nos phalanges guerriers, et les reprises prochaines de Valenciennes, Le Quesnois et Condé éclaircissant le nuage, l'air va devenir plus serin et les peuples pourront enfin contempler l'arche sainte où aboutit le bonheur commun. Vive la République !

DURANDEAU-BIDAUT (*secrét.*), BIDAUT-FLEURY  
(*présid.*), F.F. SIMON.

## 10

Le conseil général de la commune de Nîmes (1) assure la Convention nationale que toujours il suivra le char révolutionnaire, et que les individus ne le toucheront jamais plus que jusques alors; il termine par applaudir au triomphe de la vertu sur le crime et de la liberté sur l'esclavage.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Le conseil g<sup>al</sup> de la comm. de Nîmes, à la Conv.; s.d.*] (3)

Représentans du peuple français,

Le conseil général de la commune de Nîmes, fermement attaché aux principes de la Convention nationale, a toujours suivi sans broncher le char révolutionnaire. La République une et indivisible, la douce liberté, la consolante égalité, le bonheur du peuple français, son triomphe sur ses ennemis, l'attache ment le plus sincère à la constitution décrétée par vous et acceptée par la nation, telles sont les bases sur lesquelles la municipalité de Nîmes a constamment élevé ses travaux. Elle n'a fait et ne fera jamais qu'une même cause

(1) Gard.

(2) *P.V.*, XLIII, 246.

(3) C 313, pl. 1252, p. 3. Mentionné par *B<sup>in</sup>*, 2 fruct.

avec vous. Elle ne se dirige que par vos lumières et votre sagesse, elle a été et sera toujours ralliée à la Convention nationale; aussi a-t-elle appris avec autant de plaisir que de reconnaissance que les auteurs de l'infâme conspiration que vous venez de déjouer ont subi le châtement dû à leurs forfaits. Recevés les félicitations du conseil général de la commune de Nîmes sur l'énergie que vous avés déployée dans cette circonstance mémorable.

Vive la République une et indivisible, périssent tous ses ennemis !

Délibéré à Nîmes par le conseil général de la commune à l'unanimité, ce 17 therm. II.

COURBIS (*maire*), COLOMB (*agent nat.*), [17 signatures (*d'off. mun.*) et 14 (*de notables*)].

## 11

Montagne admirable, Montagne sainte et sublime, écrivent à la Convention nationale les citoyens composant la société populaire d'Uzès (1), reçois nos félicitations et notre enthousiasme; encore une fois tu as fait ton devoir, tu as sauvé la patrie.

Des conspirateurs vouloient redonner des fers aux Français ! Les scélérats ! Ne savoient-ils pas que la Convention nationale a juré la liberté du peuple, que le peuple a juré de former sans cesse autour d'elle le faisceau indestructible qui tue les tyrans et leurs suppôts ?

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*La sté des deffenseurs de la constitution républicaine, établie à Uzès-la-Montagne, au présid. de la Conv.; Uzès, 18 therm. II*] (3)

Citoyen représentant,

Nous t'envoyons ci-joint une adresse de félicitation à la Convention nationale sur l'énergie qu'elle a déployé pour sauver la patrie et déjouer l'horrible conjuration qui vouloit asservir le peuple et lui donner de nouveaux fers. Nous t'invitons de la metre sous les yeux de la Convention à laquelle nous serons sans cesse unis.

Vive la République ! Vivent les représentans du peuple français !

FAVRE (*présid.*), ROUVIÈRE fils (*membre du bureau de correspondance*), CAUFAN (*secrét.*), JOURNAY (*membre du bureau de correspondance*).

[*La sté des deffenseurs de la constitution républicaine, établie à Uzès-la-Montagne, à la Conv. nat. siégeant au haut de la Montagne sainte; s.d.*]

(1) Gard.

(2) P.V., XLIII, 246.

(3) C 316, pl. 1267, p. 39, 40. Mentionné par B<sup>m</sup>, 2 fruct.

Montagne admirable, Montagne divine, Montagne sainte et sublime qui, de ton sommet, veilles sans cesse à la liberté du peuple et lance les foudres vengeurs contre ses ennemis, reçois nos félicitations et notre enthousiasme. Encore une fois ton énergie, ton courage, ta sagesse et ta fermeté ont sauvé la patrie. Encore une fois tu as fait ton devoir.

Des conspirateurs vouloient encore redonner des fers aux Français, les précipiter dans l'esclavage. Les scélérats ! Ne savoient-ils pas que la Convention nationale a juré la liberté du peuple et qu'elle se feroit plutôt ensevelir sous ses ruines que de voir le peuple un instant courbé sous les chaînes d'un tyran nouveau ?

Ne savoient-ils pas que, comme ses représentants, le peuple a juré la liberté et qu'il formera sans cesse autour d'eux le faisceau indestructible qui tue les tyrans et leurs suppôts ?

Reste donc toujours à ton poste, Montagne sacrée et redoutable aux tyrans, restes-y jusqu'au moment où il n'y aura sur la terre ni tyrans, ni conspirateurs. Voilà ton ouvrage, voilà le terme de tes infatigables travaux. Sans cesse liés à toi d'intention, de patriotisme, d'amour pour l'indépendance, nous te soutiendrons de notre courage, nous te seconderons de nos efforts, nous veillerons sans cesse à ton salut, et, comme toi, notre dernier vœu sera pour la liberté, notre dernier soupir pour le salut du peuple, notre dernier désir pour la gloire du nom français et le bonheur du genre humain.

VOULLAND (*administrateur*), CAUFAN (*secrét.*), COULET aîné (*secrét.*) et 50 autres signatures.

## 12

Les administrateurs du district d'Uzès-la-Montagne (1) offrent à la Convention nationale leur tribut de reconnaissance pour avoir, avec tant d'énergie, déjoué les complots des Catilina modernes, et l'invitent à rester à son poste jusqu'à ce que le dernier des tyrans soit enchaîné au char de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Les administrateurs du distr. d'Uzès-la-Montagne, au présid. de la Conv.; 18 therm. II*] (3)

Citoyen représentant,

Tu trouveras ci-joint une adresse à la Convention nationale pour la féliciter sur sa sublime énergie. Elle a encore une fois sauvé la patrie, la liberté, que des conjurés vouloient assassiner. Les lâches ! Ils ont été frappés de mort et la France entière a applaudi.

(1) Gard.

(2) P.V., XLIII, 246.

(3) C 313, pl. 1252, p. 4, 5. Mentionné par B<sup>m</sup>, 3 Fruct. (suppl<sup>b</sup>).